

# Installation du Conseil Local de Santé Mentale du Grand Libournais

## Assemblée plénière

Mardi 2 juillet 2019 - 14h30  
Libourne



## **Monsieur Marcel BERTHOME**

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
du Grand Libournais

## **Monsieur Sébastien LABORDE**

Président du Conseil Local de Santé Mentale

## **Madame Stéphanie CAZAMAJOUR**

Directrice adjointe en charge des Affaires Médicales  
Centre Hospitalier Robert Boulin de Libourne

## **Groupes d'Entraide Mutuelle**

Le Kiosque 12

L'Union de l'Isle

Pays Foyen

# Un Groupe d'Entraide Mutuelle : qu'est-ce-que c'est ?

Ce qui dit la loi du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (reconnaissance du handicap psychique) :

Le GEM s'adresse aux adultes ayant une problématique de santé similaire lié à un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité sociale.

Une organisation support d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale des personnes concernées.

Le GEM offre un espace d'échange et de soutien mutuel dans les difficultés rencontrées (pair-aidance), notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Il contribue au renforcement de la capacité d'agir des personnes.

# Un Groupe d'Entraide Mutuelle : qu'est-ce-que c'est ?

Ce qui dit la loi du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » :

Constitué sous forme associative, son fonctionnement repose sur le principe d'auto-gestion de ses membres adhérents accompagnés par un binôme d'animateurs.

Le GEM n'est pas une structure médico-sociale et ne délivre aucun soin.

De fait, l'adhésion au GEM n'est pas conditionnée à une orientation par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ni à un certificat médical.

# Un Groupe d'Entraide Mutuelle : qu'est-ce-que c'est ?

## Ce que disent les membres :

**Geneviève, Présidente du GEM Le Kiosque 12, Libourne**

### Un lieu où l'on se reconstruit

#### Question posée :

« Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion des membres fondateurs du CLSM en mars dernier, tu as présenté le GEM en disant « *Le GEM nous permet de nous resocialiser, de nous reconstruire et de nous épanouir dans la société et dans nos vies* ». Comment ta rencontre avec le GEM t'a aidée dans ton parcours de reconstruction ? »



# Un Groupe d'Entraide Mutuelle : qu'est-ce-que c'est ?

## Ce que disent les membres :

**Fabrice, Président du GEM l'Union de l'Isle, Saint-Seurin-sur-l'Isle**

**Un lieu où l'on développe sa responsabilité associative et  
où l'on peut aider les autres**

### Question posée :

« Le GEM de l'Union de l'Isle est très récent, l'association des membres a été créée en mars dernier, peux-tu nous expliquer ta motivation pour assurer la fonction de Président et ce que cela représente pour toi ? »

# Un Groupe d'Entraide Mutuelle : qu'est-ce-que c'est ?

## Ce que disent les membres :

**Geoffrey, membre du GEM Le Kiosque 12, Libourne**

**Un lieu où l'on peut faire entendre sa voix et être acteur citoyen en participant à des politiques publiques**

### Question posée :

« Tu es amené à représenter le GEM dans différentes instances, pourrais-tu nous parler de ton implication dans le cadre des procédures de simplification des formulaires MDPH et aujourd'hui, de ta participation au CLSM ? Qu'est-ce-que cela t'apporte en tant que citoyen ? »



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

## **Jean-Claude AUBERT**

Délégué Départemental de la Gironde  
Union nationale de familles et amis de personnes  
malades et/ou handicapées psychiques



## **Xavier BEILLEVAIRE**

Responsable du Pôle Territorial Est  
Délégation Départementale de la Gironde  
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

# Définition du champ de la santé mentale

- La Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé mentale comme « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ».
- Elle intègre plus largement le bien-être psychique, émotionnel ou cognitif.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles liés à l'anxiété et à la dépression légère jusqu'à la maladie et le handicap psychique (dépression sévère, schizophrénie, troubles bipolaires, troubles du comportement alimentaire, troubles obsessionnels compulsifs, addiction, etc.).

# Définition du champ de la santé mentale

## Quelques chiffres :

- L'OMS estime que les troubles psychiques affectent 1 personne sur 5 chaque année et 1 sur 3 si l'on se réfère à la prévalence sur une vie entière.
- En France, les troubles psychiques sont la 1ère cause d'invalidité et la 2ème cause d'arrêt maladie.
- La feuille de route Santé Mentale et psychiatrie du 28 juin 2018 estime que les troubles mentaux (maladies psychiatriques ou consommations de psychotropes) représentent le premier poste de dépenses du régime général de l'assurance maladie par pathologie, avant les cancers et les maladies cardiovasculaires soit 19,3 milliards d'euros.

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Objectifs :

- Définir et mettre en œuvre un programme d'actions favorables à l'amélioration des parcours de santé mentale et au bien être psychique des personnes.
- Un espace de coordination et de co-décision animé par un élu local, co-animé par les services de psychiatrie publique, les associations représentants des personnes concernées, des familles et des aidants.
- Développer une approche concertée et participative de la prévention et du parcours de soins en associant l'ensemble des acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, élus et toutes personnes concernées par les problématiques de santé mentale .

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Éléments de cadrage :

- Dès 1972, une circulaire incite à la création de Conseil de santé mentale de secteur.
- Les Plans de Santé Mentale 2005-2008 et 2011-2015 recommandent le développement de ces outils qui permettent de mieux intégrer la santé mentale dans la cité.
- La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 vient consacrer les CLSM en tant que levier essentiel pour une politique globale de santé mentale.
- L'instruction du 30 septembre 2016 appui la consolidation et la généralisation des CLSM, en particulier dans le cadre des contrats de ville.



# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Articulation avec le Contrat Local de Santé (CLS) :

- Le CLSM s'inscrit naturellement comme le levier de mise en œuvre et d'animation de la stratégie locale de santé mentale définie dans le cadre du volet « Parcours de Santé mentale » du CLS.
- Le CLSM dispose d'une organisation et d'un fonctionnement propres dont la durée de mise en œuvre est indépendante du renouvellement de la programmation du CLS.
- Le CLSM a également vocation à participer aux travaux du PTSM et à décliner de façon opérationnelle les orientations définies à l'échelle départementale.

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

- Mettre en place une **observation en santé mentale** ;
- Améliorer l'**accès à la prévention et aux soins** ;
- Favoriser l'**inclusion sociale** des personnes concernées par des problématiques psychiques ;
- **Promouvoir la santé mentale** et favoriser la **destigmatisation** des personnes concernées.

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

### Ce que précise le cahier des charges des CLSM de l'ARS :

Mettre en place une [observation en santé mentale](#) :

- Recueillir les données nécessaires à l'évaluation des besoins et des ressources en santé mentale du territoire
- Une réflexion menée avec les partenaires devant permettre d'analyser les problèmes, de hiérarchiser les pistes d'amélioration et de définir les publics cibles.

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

### Ce que précise le cahier des charges des CLSM de l'ARS :

Améliorer l'accès à la prévention et aux soins :

- Des actions en direction des professionnels ( ex : sensibilisation des professionnels de 1ères lignes au repérage précoce de la souffrance psychique).
- Des actions en direction des publics (ex : prévention du suicide chez les jeunes et les personnes âgées).

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

### Ce que précise le cahier des charges des CLSM de l'ARS :

Améliorer l'accès à la prévention et aux soins :

- Appui à la résolution de situations psychosociales complexes.
- Prévenir les situations de crise et faciliter l'intervention coordonnée des acteurs compétents.
- Prévenir l'aggravation des troubles et leurs conséquences sur l'état de de santé des personnes et leur insertion sociale.

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

### Ce que précise le cahier des charges des CLSM de l'ARS :

Favoriser l'inclusion sociale des personnes concernées par des problématiques psychiques :

- Accès et maintien dans le logement.
- Action en faveur de l'insertion par l'emploi et l'accès à la formation.
- Accès aux loisirs et à la culture des personnes concernées.
- Accès à la citoyenneté.

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

### Ce que précise le cahier des charges des CLSM de l'ARS :

Favoriser l'inclusion sociale des personnes concernées par des problématiques psychiques :

- Accompagnement et soutien des aidants.
- Soutien à la création et à la coordination de dispositifs d'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques (GEM, SAMSAH, SAVS, ESAT, logement adapté, emploi accompagné).

# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Ses missions :

### Ce que précise le cahier des charges des CLSM de l'ARS :

Promouvoir la santé mentale et favoriser la destigmatisation des personnes concernées :

- Développer une **représentation positive de la santé mentale** et plus largement du bien-être psychique.
- Coordonner la **mise en place de campagne d'information et de sensibilisation** à destination du grand public (participation active à la Semaine Nationale d'Information sur la Santé Mentale).





# Démarche et objectifs du Conseil Local de Santé Mentale

## Son organisation :

---

### Animation

### Membres fondateurs

Collectivités, Centre Hospitalier, GEM et UNAFAM

---

### Décision

### Comité de Pilotage

Membres fondateurs, Groupement de Coopération Sanitaire, ARS, Département de la Gironde, Sous-préfecture, Gironde Habitat, médecin généraliste

---

### Concertation

### Assemblée plénière

Acteurs santé, sanitaire, social et médico-social

---

### Programme d'actions

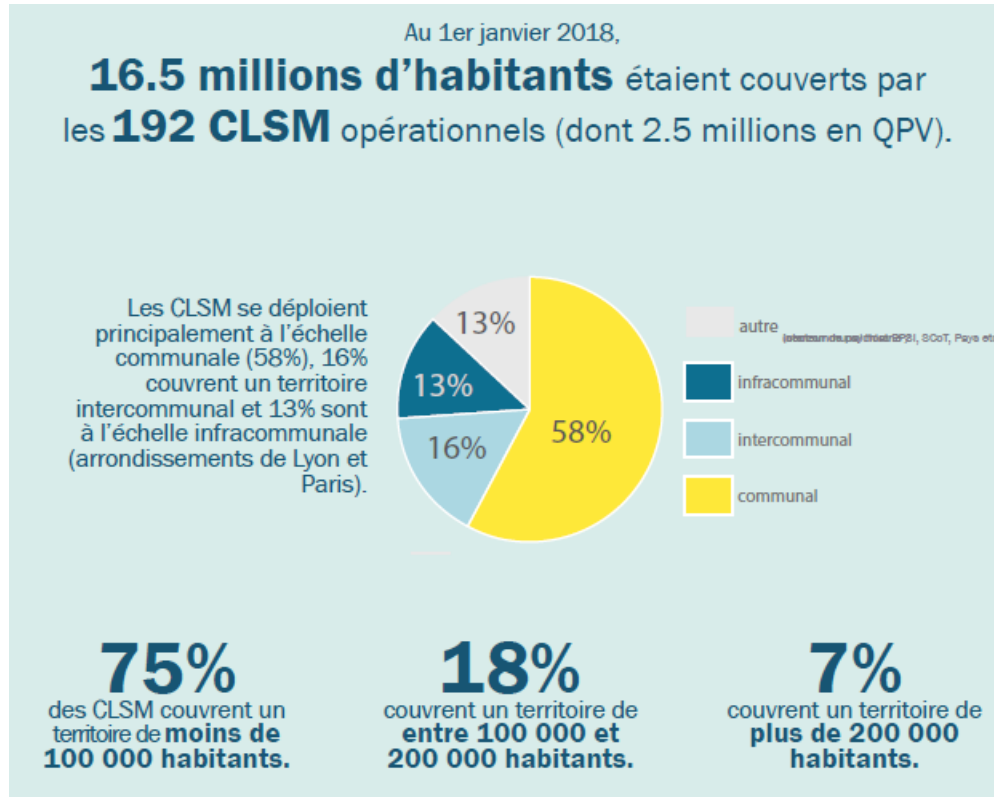
### Commissions de travail thématiques

Acteurs santé, sanitaire, social, médico-social, élus etc.

Animation par le coordonnateur

# Les CLSM en France

d'après l'état des lieux national 2018 du Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM



# Les CLSM en France

d'après l'état des lieux national 2018 du Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM

## Les priorités traitées :

- Instance d'analyse et de gestion des situations complexes -> 84%
- Accès et maintien dans le logement -> 73%
- Information et promotion de la santé mentale -> 70 %
- Accès aux soins -> 47 %
- Santé Mentale des Adolescents -> 47 %
- Parentalité -> 43 %
- Observatoire local -> 42 %
- Santé mentale des enfants -> 36 %
- Soins sous contrainte -> 35%
- Formation croisée -> 34 %



# Les CLSM en France

d'après l'état des lieux national 2018 du Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM

## L'instance d'analyse et de gestion des situations complexes :

### Ce que dit le Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM :

- Analyse conjointe et mise en perspective des situations à travers une approche croisée d'acteurs intervenant dans des champs différents et aux compétences complémentaires.
- **Inclusion de la personne concernée** qui peut présenter elle-même sa situation ou peut demander à se faire représenter.
- Mise en place de projets d'**accompagnement et de suivi à moyen et long terme**, et ne sont pas adaptées aux situations d'urgence.
- Pas de cadre légal ou réglementaire existant pour définir son organisation

# Calendrier de mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale du Grand Libournais



# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Objectifs :

- Appréhender l'état de santé mentale de la population.
- Apporter un recensement quantitatif et qualitatif des ressources et de l'offre de soins libérale, hospitalière et médico-sociale.
- Analyser les besoins et les attentes des partenaires.
- Recueillir les problématiques et les besoins des personnes concernées.

Pour identifier les priorités d'action en matière de santé mentale et définir les orientations des commissions de travail thématiques du CLSM.

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Méthode :

**Etat de santé de  
la population**



- Données santé
- Analyse des recours aux soins psychiatriques

**Recensement des  
ressources  
et de l'offre de soins**



- Etat des lieux des professionnels libéraux
- Offre intra et extra hospitalière et médico-sociale

**Problématiques et  
enjeux du territoire**

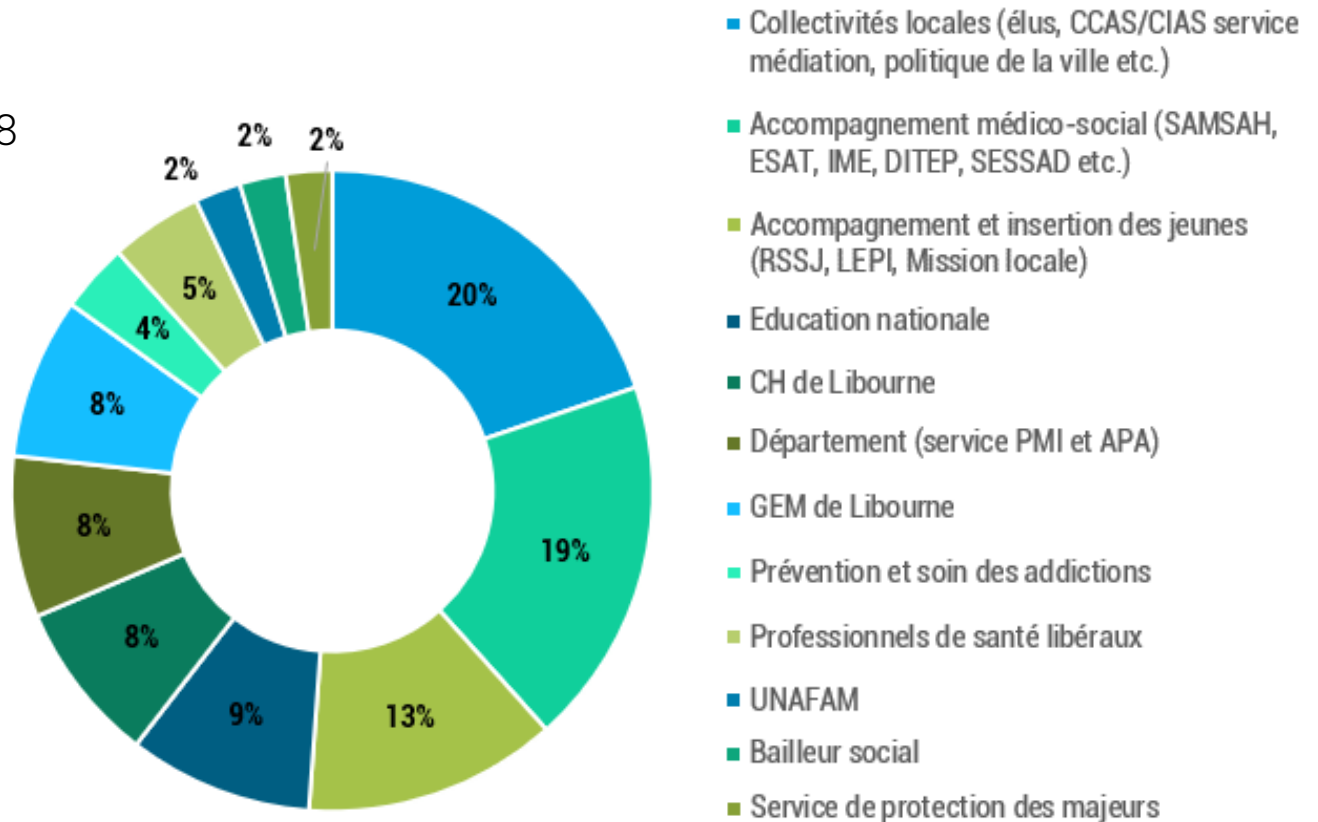


- Consultation des acteurs locaux
- Consultation des personnes concernées

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

- 3 réunions en 2018
- 58 professionnels
- 90 participations
- 20 structures





# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

### Objectif intermédiaire 4.1. Développer la prévention et le repérage :

- Développer les compétences de repérage et d'orientation des professionnels (Formation à la prévention du risque suicidaire)
- Renforcer l'accès à l'offre de prévention
- Destigmatiser l'hôpital et la psychiatrie
- Organiser des colloques thématiques sur la psychiatrie
- Renforcer la communication autour de la SISM

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

### Objectif intermédiaire 4.1. Développer la prévention et le repérage :

- Promouvoir les ressources et l'offre de soins
- Former aux procédures et aux parcours de soins
- Mettre en place des groupes de parole pour les familles (CAF)
- Développer les consultations « Famille sans patient »
- Favoriser le partenariat entre la médecine du travail et la CPAM (bilan de santé)

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

### Objectif intermédiaire 4.2. Améliorer la prise en charge et le suivi :

- Renforcer l'offre de soins en psychiatrie (accès au soin dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires)
- Améliorer le réseau et le partenariat
- Poursuivre l'articulation actuelle du Groupement de Coopération Sanitaire Santé Mentale (postes d'IDE mutualisés avec des structures médico-sociales et sociales)
- Fluidifier la communication entre le CH et les professionnels de ville

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

### Objectif intermédiaire 4.2. Améliorer la prise en charge et le suivi :

- Développer le partenariat entre l'Education nationale et les professionnels de santé
- Travailler sur les notions de secret professionnel et secret partagé
- Mettre en place un groupe d'analyse de pratique inter-institutionnel
- Développer des groupement locaux en santé mentale (résolution de situations complexes)
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

### Observations :

- Groupe de travail ayant mobilisé le plus de professionnels au cours de l'élaboration du programme d'actions.
- Difficultés à faire émerger des actions opérationnelles .
- La question de l'insertion et de l'inclusion sociale des personnes concernées a été peu abordée.
- Le soutien et l'accompagnement des aidants n'ont quasiment pas été abordés.

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Rappel des pistes d'amélioration identifiées par le Groupe « Parcours de santé mentale » du CLS :

### Observations :

- Forte demande de lisibilité de l'offre et des ressources (développer le « faire ensemble » pour se connaître).
- Volonté de travailler sur les espaces de coordination et d'échange inter institutionnels (groupe de parole, analyse de pratique, supervision, appui à la résolution de situations complexes).

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Perspectives 2<sup>ème</sup> semestre 2019 :

### Juillet-Septembre :

- Phase de consultation des professionnels pour hiérarchiser les pistes d'amélioration issues du Groupe 4 et faire émerger des propositions supplémentaires.
- Réalisation de la consultation des personnes concernées en partenariat avec les GEM

### Octobre-Novembre :

- Formalisation de l'état des lieux

# Etat des lieux de santé mentale (fév-oct 2019)

## Perspectives 2<sup>ème</sup> semestre 2019:

### Novembre :

- Comité de pilotage pour valider l'état des lieux et définir les commissions thématiques de travail (CTT)

### Décembre :

- Assemblée plénière de restitution et lancement des CTT début 2020



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

## Temps d'échange avec la salle



Groupe d'Entraide Mutuelle  
Le Kiosque 12



Groupe d'Entraide Mutuelle  
l'Union de l'Isle



Groupe d'Entraide Mutuelle du  
Pays Foyen

